2 VDG CONSEIL

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5 000 €uros
Siège social : 54 quai du Mesnil
94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

RCS CRETEIL 950 859 355
****

PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'An Deux Mille Vingt Six,
Le 30 octobre, à 18 heures
Au siège social

L'actionnaire de la société 2 VDG CONSEIL s'est réuni en assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et quitus à la Présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation et fixation de la rémunération de la Présidence,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2025,
- Le rapport de gestion et le rapport de la Présidence,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Est présent et a émargé la feuille de présence :

- Monsieur LEITE David

La totalité des actionnaires étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer ;

- Monsieur LEITE David préside l'assemblée ;

Après avoir rappelé l'ordre du jour et mis à la disposition des actionnaires les statuts et le projet de résolutions, il ouvre les débats.

Plus personne ne prenant plus la parole, il met aux voix les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés pour cet exercice se sont élevées à la somme de 620 € représentées par des amendes et pénalités non déductibles.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DL

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la Présidence, l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net de 6 427,48 € et que les sommes à affecter sont constituées comme suit :

Origine du résultat à affecter :

Report à Nouveau (Créditeur) :	1 210,44 €
Résultat de l'exercice 2025 (Bénéfice) :	6 427,48 €
TOTAL :	**7 637,92 €**

Affectation proposée :

Autres Réserves :	5 000,00 €
Report à Nouveau (créditeur) :	2 637,92 €
TOTAL :	**7 637,92 €**

L'assemblée générale, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les montants des dividendes mis en distribution au titre des deux exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40%	SANS ABATTEMENT
31/12/2024	60 000		60 000
31/12/2023	0		0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale précise qu'il existe une convention entrant dans le champ d'application de l'article L227-10 du Code de Commerce conclut au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 et l'approuve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'une rémunération a été versée au président au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Pour l'exercice en cours, l'assemblée générale décide de fixer ultérieurement la rémunération mensuelle de la Présidence.

Il sera en outre, remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacements et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'assemblée est levée à 19 heures
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président.

LEITE David
Signé par David LEITE
Le 13 nov. 2026

DL

Signed with 2Universign doc_zEkd tx_MGqvVy9EYgbw

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2026

Désignation de l'entreprise : SASU 2VDG CONSEIL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 54 Quai du Mesnil 94210 ST MAUR DES FOSSES

Numéro SIRET * : 95085935500022 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	1 928	030 844	1 084	1 566
	Immobilisations financières * (1)		040	5 417	042	5 417	5 417
	Total I (5)		044	7 345	048 844	6 501	6 983
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	16 667	052	16 667	50 000
	STOCKS — Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	11 000	070	11 000	
		Autres * (3)	072	30 213	074	30 213	16 743
	Charges constatées d'avance *		092	70	094	70	70
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	2 020	086	2 020	34 162
	Total II		096	59 969	098	59 969	100 975
	Total général (I+II)		110	67 314	112 844	66 470	107 958

Signé par David LEITE
Le 13 nov. 2026
Signed with Universign doc_WE29tx_MGqvVv9EYgbw

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 5 000	5 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 500	500
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132 20 000	8 000
	Report à nouveau	134 1 210	1 390
	Résultat de l'exercice	136 6 427	71 820
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 33 138	86 710
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 2 897	32
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169 3 573)	172 25 628	20 545
	Comptes courants d'associés	173	503
	Autres dettes	175 4 807	168
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 33 332	21 247
	Total général (I + II + III)	180 66 470	107 958

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199 10 875		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2026

Désignation de l'entreprise : SASU 2VDG CONSEIL

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2025 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2024 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	144 328 / 65 333
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	(33 333) / 50 000
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	110 994 / 115 333
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	23 830 / 24 044
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 462)	243	244	1 139
	Rémunérations du personnel *		250	55 020
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	252	20 606 / 833
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	482 / 362
	Dotations aux dépréciations		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	620
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	101 697 / 25 240
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	9 297 / 90 094
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	950
	Produits exceptionnels (IV)		290	3 / 0
	Charges financières (V)		294	1
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	2 577
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	1 244 / 18 274
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	6 427 / 71 820

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312	6 427	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318		
	Provisions non déductibles *									322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	1 244	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					330	620	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342
	(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quindecies A)	181		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									352	8 291	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)									356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :											360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370	8 291	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra